

N° 10

décembre 2005



Nous fêtons le 9 décembre le centenaire de la loi sur la Laïcité.

Cent ans, c'est long et court à la fois. Suffisamment long pour que certains pensent qu'il en a toujours été ainsi, mais tellement court au regard de l'Histoire. Et même si chacun peut percevoir son sens général, nombreux sont ceux qui s'en font une idée imprécise, voire erronée.

Cette loi est toujours d'actualité, en France comme dans la construction de l'Europe, où la France a sur la laïcité une position quasi unique.

Depuis toujours, la Laïcité est une des idées fondamentales défendues par la FCPE.

Nous avons souhaité participer par ce numéro du Lien aux manifestations du centenaire de la loi sur la Laïcité.

SOMMAIRE

1. La laïcité
2. Historique
3. Présentation d'une association de défense de la laïcité
4. Des nouvelles du collège

LA LAÏCITÉ, PRINCIPE UNIVERSEL, VALEUR RÉPUBLICAINE ET D'AVENIR

La laïcité constitue un ensemble de droits et de devoirs pour l'Etat, les cultes et les personnes.

1. Respect de la diversité des options spirituelles et de confessions :

La laïcité suppose l'indépendance du pouvoir politique et des différentes options spirituelles ou religieuses. Celles-ci n'ont pas d'emprise sur l'Etat et ce dernier n'en a pas sur elles. L'Etat laïque ne défend pas plus un dogme religieux qu'il ne promeut une conviction athée ou agnostique. Les choix spirituels ou religieux y relèvent de la liberté individuelle.

2. Garantie de la liberté de conscience :

La laïcité s'inscrit dans la filiation des Droits de l'Homme et la défense de la liberté de conscience individuelle contre tout prosélytisme. Cette exigence s'applique d'abord à l'école. Les élèves doivent pouvoir, dans un climat de sérénité, s'instruire et se construire afin d'accéder à l'autonomie du jugement.

L'enseignement peut aider à la découverte des grandes religions. Les futurs citoyens peuvent ainsi exercer leur liberté de pensée et de choix dans le domaine des croyances. Dans un cadre laïque, l'école publique et l'ensemble des services publics doivent aussi être protégés contre toute intrusion des groupes de pression religieux, idéologiques ou commerciaux.

3. Exigence partagée :

La laïcité exige de toute religion un effort d'interprétation pour concilier le dogme religieux et les lois qui régissent la société. Le citoyen y préserve sa liberté de conscience tout en respectant l'espace public.

Vivre ensemble, construire un destin commun

La laïcité d'aujourd'hui est mise au défi de forger l'unité tout en respectant la diversité de la société.

La laïcité, c'est un ensemble d'images, de valeurs, de rêves et de volontés qui fondent la République française en articulant unité nationale, neutralité et reconnaissance de la diversité.

La laïcité s'est adaptée aux métamorphoses de notre pays. Attentive aux sensibilités nouvelles, elle est capable d'incarner les espérances de notre société.

G. ROUGÉ D'après le rapport STASI sur la laïcité – 2003-

LES ÉTAPES DE LA LAÏCITÉ FRANÇAISE

Par J.-F. POULAIN, Nov. 2005

La laïcité est aujourd'hui un des principes de la République française inscrit dans notre constitution. C'est le résultat d'un long processus, aux nombreuses étapes.

Le concept de l'indépendance des pouvoirs religieux et politiques a émergé en Angleterre dès le XVIIème siècle. Il diffusa dans l'ensemble de l'Europe et particulièrement la France par la suite.

AVANCÉES DE LA RÉVOLUTION, LA CONVENTION ET L'EMPIRE

- 1789** Révolution Française – Déclaration des droits de l'homme et du citoyen
- 1790 :** Contrôle de l'église – Obligation au clergé, encore payé par l'état, de jurer fidélité à la Constitution
- 1791-** Convention – Maintien de la liberté de culte – Protestants et juifs citoyens à part entière. Transfert des registres d'état civil des prêtres aux municipalités
- 1792**
- 1791-** Votes successifs de la constitution
- 1795** Adoption du calendrier républicain – Institution du mariage civil et autorisation du divorce. La première République ne salarie aucun culte.
- 1801-** Concordat signé par les représentants du Pape (Pie VII) et Bonaparte. Statut privilégié de la religion catholique qui reconnaît que cette religion est celle de la majorité des Français (et non celle de l'Etat) ; Evêques nommés et salariés par l'Etat. En principe, le monopole de l'enseignement est attribué à l'Etat
- 1802**

CONTESTATIONS PAR LA RESTAURATION

- 1814-** Restauration – Le catholicisme redevient religion d'Etat. Divorce à nouveau interdit.
- 1830** Important développement des congrégations catholiques. Elles affirment leur présence dans l'enseignement.
- 1833** Loi GUIZOT sur l'instruction primaire. Celle-ci est privée ou publique. La loi précise que « le vœu des pères de famille sera toujours consulté et suivi en ce qui concerne la participation de leurs enfants à l'instruction religieuse ».
- 1848** Révolution – IIème République proclamée.

1850 Loi FALLOUX qui étend la liberté de l'enseignement au secondaire et accroît l'influence de l'Eglise dans le domaine scolaire

1852 Rétablissement de l'Empire

1864 Loi reconnaissant le droit de grève

1870- Chute de l'Empire, proclamation de la République. La Commune – Victoire des Républicains

1871

LA 3ÈME RÉPUBLIQUE : LES GRANDES LOIS RÉPUBLICAINES.

1881- Lois sur la presse et sur la liberté d'association et la loi municipale.

1886 Rétablissement du divorce en 1884 : Lois FERRY : loi sur la gratuité de l'enseignement primaire, loi sur l'obligation scolaire de 6 à 13 ans,

1884 Rétablissement du divorce .
Reconnaissance par l'Eglise de la volonté du suffrage universel. Loi d'associations laïques non professionnelles. Constitution des premiers partis politiques

1899 Discours de J. JAURES « la démocratie politique et l'instruction laïque conduisent à la république sociale »...

1904 : Interdiction d'enseignement aux congrégations, rupture des relations diplomatiques avec le Vatican.

9 décembre 1905

loi de séparation de l'église et de l'Etat.

Retrait de la religion de la sphère publique. La République ne reconnaît plus aucun culte mais renonce à tout pouvoir sur les Eglises qui s'organisent en associations culturelles. Contexte anticlérical ardent mais Aristide BRIAND affirme que « la loi ne saurait opprimer les consciences ou gêner dans ses formes multiples l'expression extérieure des sentiments religieux »

Que dit la loi de 1905 sur la laïcité ?

Article 1^{er} : la République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci après dans l'intérêt de l'ordre public.

Article 2 : la République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte...

- 1906** Inventaire des biens de l'Eglise. Heurts entre fidèles et forces de l'ordre ; Instauration d'une politique d'apaisement avec l'épiscopat. Celui-ci contestera la loi jusqu'en 1945... Les édifices religieux sont mis à la disposition des différents cultes.
La loi ne s'applique pas à l'Alsace-Moselle (sous régime allemand) et à la Guyane sous régime concordataire. Application plus souple à la Réunion, Mayotte et à Wallis et Futuna
- 1924** Acceptation par Rome de la constitution d'associations diocésaines.
- 1926** Édification par l'Etat de la mosquée de Paris en hommage aux soldats musulmans de la 1^{ère} guerre mondiale
- LA IVÈME ET VÈME RÉPUBLIQUE**
- LA LAÏCITÉ, PRINCIPE CONSTITUTIONNEL – RESPECT ET MISE À DISTANCE DES RELIGIONS
- 1946** Statut de la fonction publique : inscription du principe de laïcité dans la constitution de la IVème République : Devoir d'Etat d'organiser l'enseignement public laïque et gratuit
- 1958** La constitution de la Vème République ajoute que la République respecte toutes les croyances
- 1959** Loi DEBRE pour le Financement des écoles privées sous contrat avec l'Etat.
- 1984** Manifestation pour la défense de l'école libre. Retrait du projet MAUROY d'intégrer les écoles privées dans un service unifié et laïque
- 1989** Première affaire du « foulard islamique » au collège de CREIL. Le conseil d'Etat juge inopportun et anticonstitutionnel un projet de loi.
- 1994** Retrait du projet de supprimer la limite supérieure des subventions aux écoles privées.
- 2002** Loi contre les sectes
- 2003** Nombreux incidents sur le voile à l'école. Rapport STASI sur le principe de laïcité dans la société française
- 2004** Loi sur l'interdiction du port des signes religieux ostentatoires dans les écoles publiques. Entretien d'Auxerre autour de la laïcité animée par le cercle CONDORCET
- 2005** Projet de constitution pour l'Europe. Mise en garde par de nombreuses associations, dont la FCPE, sur tout recul de la laïcité dans le traité.

Cercle de Défense Laïque de Clapiers est une association de Clapiers à qui nous avons demandé de se présenter dans le cadre de ce numéro sur la Laïcité .

« Le but de notre association est de défendre et de promouvoir la laïcité des institutions de la République telle qu'elle est définie par la loi de séparation de l'Etat et des Eglises, promulguée le 9 décembre 1905, dont nous célébrons le centenaire. Cette loi de liberté de conscience distingue ce qui relève de la sphère publique qui concerne tous les citoyens et ce qui relève de la sphère privée, celle des convictions personnelles. (.....)

Concernant plus particulièrement l'école, nous considérons que les fonds publics doivent être réservés à la seule école de la République, l'école publique laïque. Nous estimons par ailleurs que la mission première de l'école est la transmission des savoirs dans les meilleures conditions possibles, matérielles et intellectuelles. Elle doit en conséquence être préservée des tumultes et conflits de la société, de tout groupe de pression quelle qu'en soit son origine (religieuse, économique, pédagogique ...) comme l'exprimait déjà Condorcet en 1792. L'école n'enseigne pas des croyances particulières mais des connaissances universelles. C'est dans le respect de cette conviction que la laïcité est un principe d'émancipation.

Association « loi 1901 », nous avons aussi une activité culturelle en proposant des rencontres de réflexion et de discussion sous la forme de « cafés laïques » ouverts à tous et gratuits, sur des sujets d'actualité, historiques, scientifiques...etc.

Une revue, « Défense laïque », rend compte de cette activité.

En cette année du centenaire de la loi de séparation nous avons créé, avec 5 autres associations laïques, un « collectif 1905 ». Ensemble nous avons proposé une conférence-débat le 30 mars à l'IUFM de Montpellier à partir du livre de Benoît Mély, « De la séparation des Eglises et de l'école » et organisé un banquet laïque et républicain à Clapiers, le 17 septembre 2005. »

Pour l'Association des Cercles de Défense Laïque
Antoine Conéjéro

Novembre 2005



LE CARREFOUR DES MÉTIERS

aura lieu cette année au collège François Mitterrand de Clapiers

Samedi 4 février 2006 de 9h à 12h.

Cet évènement a pour objectif de donner aux élèves de 4^{ème}, 3^{ème} ou même de 2^{nde}, l'opportunité de rencontrer des représentants de divers corps de métiers, qui pourront les aider à mieux définir leur orientation.

C'est un lieu d'échanges et de partage entre adolescents et professionnels. Nous avons enregistré, au cours du Carrefour des Métiers 2005, plus de 1000 entretiens au cours desquels les professionnels ont pu expliquer les différentes facettes de leur métier.

Nous vous invitons à venir nombreux, le plus tôt possible dans la matinée, pour prendre le temps de découvrir les nombreuses professions présentées.

Le carrefour des métiers sera cette année encore le fruit d'une collaboration inter collèges faisant intervenir les équipes pédagogiques du collège François Mitterrand de Clapiers, du collège de Jacou ainsi que les associations de parents d'élèves, FCPE et PEEP représentées dans chacun de ces établissements.

**ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS
D'ÉLÈVES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
COLLÈGE DE CLAPIERS**

Inscrits : 803 6 sièges à pourvoir

Votants : 349 FCPE : 4 sièges

(43,46%) PEEP : 2 sièges

Blancs ou nuls : 9

Exprimés : 338

Résultats nationaux aux élections du 14 et 15
octobre dans les collèges et lycées publics :

FCPE : 55,84% des voix.

Vos représentants FCPE élus

Titulaires

- Michelle DUPORT

- Cécile POUSSARD - COUTURIER

- Serge VALETTE

- Philippe RADIGON

Suppléants :

- Camille GABORIT

- Georges ROUGÉ

- Monique BARON

- Christelle BERTRAND

FOYER SOCIO EDUCATIF DU COLLEGE

Le foyer a repris ses activités début octobre. Les parents d'élèves FCPE y sont très actifs pour l'encadrement.

Sept activités sont proposées aux 350 à 400 élèves qui restent chaque jour entre 12h et 14h dans l'enceinte du collège :

- Foot et hand
- Atelier d'écriture
- Atelier de dessin avec un projet autour des mangas
- Jeux de société
- Permanences d'étude ou de temps calme
- Session de jonglage.

Par ailleurs le foyer fournit de petites aides financières : au C.D.I., à la bibliothèque anglaise, aux projets de classes, et bien sûr aux projets de voyage des classes de 4^{ème} et de 3^{ème} !

La nouvelle équipe d'adolescents au conseil d'administration déborde d'idées et d'énergie !

Un petit journal du collège va voir le jour, des ventes de gâteaux régulières et, des ateliers de bricolage et de créations à partir de récupérations (mobiles, fusées à eau, cadres) sont prévus.

Les élèves sont demandeurs d'autres sessions de jonglage, d'ateliers technologiques ou de manipulations scientifiques, et la fête de fin d'année est déjà programmée !

Le foyer fonctionne grâce aux cotisations : 8 euros par élève pour l'année, pour financer toutes ces activités.

A ce jour, 260 familles sur 420 ont cotisé. Vous pouvez encore verser votre participation financière, si ce n'est déjà fait !

Association loi 1901, le foyer permet aux jeunes de s'impliquer, de monter des projets et de les réaliser, au sein du collège.

Un peu de gestion, la mise en place d'échéances, la recherche de devis, des rencontres avec des animateurs, du secrétariat, de la communication, et du travail en équipe, c'est l'apprentissage d'autres rôles, d'autres responsabilités, avec le plaisir des réalisations, auxquelles les élèves du collège peuvent accéder grâce au foyer !

Merci de votre soutien !

- **Site Internet de clapiers pour retrouver *Le Lien***

<http://fcpe-clapiers.chez-alice.fr/>

- Pour tout contact local :
Présidentes **FCPE**
Collège : Michelle **DUPORT**
Tel. 04.67.59.23.53

Vide grenier au bénéfice des voyages scolaires

Au printemps, la FCPE du collège organisera un vide grenier, dans l'enceinte du collège, pour les voyages scolaires.

Contact : Monique Baron – tél : 04 67 55 54 10

